



Les ateliers de la CEDH Rencontres avocats – magistrats



12 janvier 2016 18h15 à 20h

Dans les locaux de l'Ecole Nationale de la Magistrature à Paris, 8 rue Chanoinesse 75014 Paris, Entrée 3 ter, quai aux fleurs.

Depuis quelques années, la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme a investi tous les champs du droit français. De la garde à vue à l'adoption, du droit des étrangers aux conditions de détention, les décisions de la Cour de Strasbourg modifient en profondeur le cadre juridique et les pratiques quotidiennes des professionnels de la justice, qu'ils soient juges, procureurs ou avocats.

En quelques années, la CEDH est devenue un droit riche, complexe, et constitué de milliers de décisions parfois difficiles à articuler entre elles, malgré la simplicité des principes énoncés dans la Convention. Cette richesse et cette complexité peuvent freiner les professionnels de la justice, qui peuvent éprouver des difficultés à apprêhender cette matière parfois nouvelle.

Afin de parfaire la connaissance et la compréhension des décisions de la CEDH, L'Ecole Nationale de la Magistrature et l'Institut des droits de l'homme du barreau de Paris proposent aux avocats et aux magistrats de se rencontrer pour évoquer ensemble un thème d'actualité de la CEDH.

Après deux courtes présentations du cadre juridique, magistrats et avocats pourront débattre des conséquences des décisions de la CEDH sur leurs pratiques quotidiennes et de la manière de les mettre en œuvre.

Le premier atelier sera consacré à l'influence de la Convention européenne en matière pénale : La garde à vue, le secret professionnel de l'avocat et le secret du délibéré. Seront notamment évoquées les questions de la présence de l'avocat, de l'accès au dossier, du statut du parquet et des limitations possibles des droits dans les situations complexes, la question des secrets.

Les deux intervenants seront :

Monsieur Cyril ROTH, Conseiller référendaire à la Cour de cassation.

Maître Vincent NIORÉ, Avocat à la Cour, Président de l'Institut de Droit Pénal du Barreau de Paris.

Magistrats et avocats pourront ainsi évoquer leurs manière d'appréhender cette question, leurs attentes respectives et avancer ensemble vers une pleine application des décisions de la Cour dans ce domaine.

Afin de garantir la richesse des discussions, un nombre de places très limité sera offert.

Formation gratuite. Inscriptions des avocats auprès de Christophe Pettiti : contact@pettiti.com ou contact@idhbp.org - Tel pour renseignements : 01.55.73.30.70